

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 MARS 2006**

**Délibération  
n° 2006.03.065**

**Convention avec le  
conseil régional  
pour la mise en  
oeuvre du schéma  
régional de  
développement  
économique**

**LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mars 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : Monsieur **BEAUCHAUD****CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL POUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a conféré aux régions un rôle de coordination des interventions économiques sur leur territoire.

Dans ce cadre, la région Poitou-Charentes a été chargée d'élaborer, en concertation avec ses partenaires locaux, un Schéma Régional de Développement Economique. Ce document-cadre, précisant les orientations stratégiques de la région à 5 ans, a été approuvé par la région en juin 2005.

Sa mise en œuvre opérationnelle implique désormais une déclinaison territoriale : le conseil régional propose donc aux collectivités de proximité, compétentes en la matière, de conventionner avec elle sur les aides aux entreprises. La ComAGA a été saisie en ce sens sur la base d'un modèle de convention adapté aux spécificités du territoire (cf annexe).

Cette convention a pour vocation d'assurer la lisibilité et l'additionnalité de nos dispositifs d'accompagnement respectifs et d'instaurer la ComAGA comme « porte d'entrée unique » des aides aux entreprises à l'échelle de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 février 2006,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 10 février 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention pour le développement de l'emploi et de l'économie par le soutien aux entreprises avec la région Poitou-Charentes.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**30 mars 2006**

**Affiché le :**

**30 mars 2006**